



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Fo
No 51/12

**Département de l'intérieur
et de la mobilité**

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3918
1211 Genève 3
Téléphone 022 546 72 40
Télécopieur 022 546 72 50

DIFFUSION

MM. Maudet
Pagani
Mmes Salerno
Alder
MM. Kanaan
Moret
Burri
Krebs
Lévrier
Zagato
Vicente
Mermillod
Schweri
Mmes Heurtault-Malherbe
Luthi

SCM
Service juridique
Dossiers

PR-861 I

DÉCISION

du 30 AVR. 2012

approuvant la délibération du Conseil municipal de la Ville
de Genève du 30 janvier 2012

Ville de Genève Administration centrale
Reçu le 03 MAI 2012
Séance CA du:
Décision:
A traiter par:
Copies:

vu l'article 68 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

LE DÉPARTEMENT DE L'INTERIEUR ET DE LA MOBILITE

DÉCIDE

La délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 30 janvier 2012,
ayant pour objet :

**un crédit de 3 324 000 F destiné aux travaux d'aménagements du bastion
de Saint-Antoine et de ses alentours, situés sur les parcelles de Genève,
section Cité, N^{os} 2973, 7122, 7229, 7230, 7234, propriétés du domaine
public communal, et N° 4277, propriété privée de la Ville de Genève,**

EST APPROUVÉE avec la remarque suivante :

*L'alignement d'arbres conservés, le long de la rue Charles-GALLAND, doit être
valablement protégé durant toute la durée des travaux.*

La Conseillère d'Etat
chargée du département
de l'intérieur et de la mobilité

Michèle KÜNZLER

Annexe : délibération certifiée conforme

Communiquée à :

Genève 2 ex
SCANE, DGNP, RF, DGM,
SSCO-SF, GESDEC, SPDE 1 ex
SSCO 2 ex